

---

## MAIRIE DE LES SIEGES

---

### CONSEIL MUNICIPAL

---

*SEANCE DU 16 octobre 2020*  
*CONVOCAATION DU 09 octobre 2020*

---

#### PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le seize octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.  
Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, M. RAGOT Lionel et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absent excusé :

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

#### L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 10 septembre 2020,
- Assainissement Les Sièges,
- Compétence assainissement CCVPO,
- Proposition d'inscription des coupes pour 2021 (ONF),
- Adhésion au CNAS,
- Remboursement visite médicale,
- Chauffage de l'agent communal,
- Devis nettoyage de la plateforme du SDISS,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

#### \* Approbation du procès-verbal en date du 10 septembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

## \*2020-54. Assainissement les Sièges

Monsieur le maire explique que depuis le changement de mandature, le conseil municipal est dans l'obligation de faire part du renouvellement d'intention de l'assainissement collectif, qui a été précédemment décidé.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à 10 voix pour et 1 abstention :*

- Décide de réaliser l'assainissement collectif sur le territoire de la commune.
- Réseau collectif pour tous les logements et raccordement.

## 2020-55. Compétence assainissement CCVPO

Vu l'arrêté préfectoral N°2020-355 du 13 mai 2020 portant transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2021

Considérant les résultats de l'étude de phase un présentés au Conseil Communautaire,

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération 47-2020 du 24 septembre 2020, a accepté le principe de poursuivre les études relatives au transfert d'assainissement retardées par la crise sanitaire, et décidé de reporter la prise de compétence « assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour permettre de poursuivre les études dans les meilleures conditions et afin de ne pas pénaliser les études et travaux en cours.

*Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à 10 voix pour et 1 abstention :*

- De reporter le transfert de la compétence Assainissement collectif à la CCVPO au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

## 2020-56. Proposition d'inscription des coupes pour 2021 (ONF)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame Bonnot de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à aseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Régliée / Non Régliée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
1	RE		11,13	R	2019	REPORT			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33	A1		8,98	R	2021	SUPP.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12	RCV		11,68	R	2021	REPORT			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	A1		11,05	R	2019	2021			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
35	ACT		8,4	NR		2021			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :*

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021, présenté ci-dessus
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette.
- Pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- D'informer le préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.
- Pour la délivrance de bois sur pied, désigne comme garants M.SAUSSIER Gilbert, M.NOEL Bernard, M.HARDY Philippe.
- Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **2020-57. Adhésion au CNAS**

*Le Conseil Municipal, décide de reporté la délibération.*

### **2020-58. Remboursement visite médicale**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rembourser la visite médicale du permis de transport en commun à un agent territorial, le montant s'élève à 36€.

*Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :*

- Accepte le remboursement de la visite médicale du permis de transport en commun pour un montant de 36€ à l'agent territorial.
- Autorise le remboursement pour les années suivantes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2020-59. Chauffage de l'agent communal**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que l'agent communal, pour son logement 3 place de l'église, est redevable de 300 litres de fioul à l'année, il suggère de l'en exonérer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 10 voix pour et 1 voix contre :*

- Accepte qu'à partir de 2020, la proposition de Monsieur le maire.

### **2020-60. Devis nettoyage de l'étang**

Monsieur le maire expose le devis de l'entreprise SARL ROUILLON GERARD pour un montant de 7 440€ TTC et le n°2020/10/1 de l'entreprise RIGAUX HADRIEN pour un montant de 1 824€ TTC pour le nettoyage de l'étang.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité :*

- Accepte le devis n°2020/10/1 de l'entreprise pour le montant de 1 824€ TTC.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

**\*Questions diverses :**

- Signalisation panneaux, étude suivie par M.MARANDEL Hervé et M.BARBIRATI Antoine.
- Lettre M. RENVOYE, solution amiable suivie par M.MARANDEL Hervé, M.CHEVALIER Phillippe.
- Repas des aînés/Colis, pas de repas des ainés cette année suite au COVID-19, des colis remplaceront le repas.
- Devis des plantations, à l'étude.
- Square Fillion, sécurisation à l'étude.
- Avaloirs, dangereux derrière l'église + petit regard d'évacuation d'eau nord église.
- ATD, rendez vous le 5 novembre 2020.
- Suppression de 2 potelets entre le 23 et 24 place de l'église
- Plantation crocus sur la place samedi 24 octobre 2020

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.